



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 02 avril 2026

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU, Thierry DULUCQ, Audrey TORNATO, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Franck SOULU, Marine ROUCHAUD FORTASSIER, Jean-Marc DULUCQ, Maxime DUVICQ, Maryline HITON, Camille THOMAS

Excusée : Sandra LIGNAU

Procurations : Sandra LIGNAU a donné pouvoir à Hervé LATAILLADE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 14

Pouvoirs 1

Votants 15

N° DEL20260409-012

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DE DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS

M. le maire expose ,

En vertu de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes »

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-33 .

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la commune au sein des différents organismes, associations ou syndicats.

Le conseil municipal, entendu son Président , décide de :

ARTICLE 1 -

Désigner les représentants de la commune au sein des différents organismes comme suit :



Correspondant DEFENSE :

- Thierry DULUCQ

Référent Forêts bois :

- Hervé LATAILLADE

Syndicat EMMA :

- Bruno PASCOUAU
- Jean Marc DULUCQ

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

- Délégué élu : Sandra LIGNAU
- Délégué agent : Denise DARROUZES
- Correspondant CNAS : Denise DARROUZES

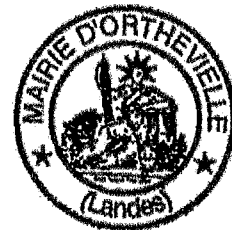
COMICE AGRICOLE :

- Sandrine LABORDE
- Marie José ESPEL

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 9 avril 2026,

La secrétaire de séance,
Sandrine LABORDE



Le maire,
Didier MOUSTIE